

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 25 mars 2024 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents: **12**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, Françoise TAESCH, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Bernard RIEHL, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD.

Conseillers absents : **6**

Absents excusés : M. David BEUCHER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH
Mme Josselène LUTZ qui donne procuration à Mme Marianne LAVERT
Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER, Sarah JEOFFROY, Aurélien ALETON et David KOEPFINGER

Date de la convocation : 19 mars 2024

Secrétaire de séance : M. François GUILLEREY

Délibération N°DEL-012-2024

1. Commande publique
1.1 Marchés publics

Objet: Travaux d'aménagement de la voirie aux abords du nouveau groupe scolaire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-21,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la délibération du Conseil Municipal N°DEL-024-2023 du 19 juin 2023,
VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 14 février 2024.

Ayant entendu l'exposé du Maire concernant le rappel des travaux à engager dans le cadre de l'aménagement de voirie aux abords du nouveau groupe scolaire de Schwindratzheim.

Considérant que le projet répond à un besoin prioritaire et après en avoir délibéré,

- **autorise** le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes, retenues après avis de la commission communale d'appel d'offres :
 - o lot N°1 : Voirie – marché de 527 888,40 € TTC avec l'entreprise ADAM TP de BOUXWILLER ;
 - o lot N°2 : Réseaux secs – marché de 121 282,80 € TTC avec l'entreprise SOBECA d'IMBSHEIM ;

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2024.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance:
François GUILLEREY

Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le

02 AVR. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le

03 AVR. 2024